L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 2 OCTOBRE 1889.

CHLORO-NAPTHOLEUM prévient la décomposition ou putréfaction, et embaumera un corps. [illegible]

PETITES ANNONCES.

MME E. MUREAU, modiste fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement du No 9 Chartres au No 196 rue du Canal.
1er sept—3m.

ON DEMANDE.

UN associé possédant capital pour exploiter une manufacture de grande renommée. Succès certain. Adressez P. O. Box 625, City.
22sept—7f

ON demande à louer—Une petite maison dans le Second District. Ecrire, en mentionnant le prix, J. P., bureau de l'Abeille.
22 sept—1 sem

A VENDRE.

UNE grocerie pour cause de départ, au coin des rues Remparts et Bagatelle.
29 sept—29—6 oct

A VENDRE.—Une vacherie comprenant sept vaches, un cheval, un wagon et tout ce qu'il faut pour l'exploiter. Pour informations, s'adresser à Mme Hy. Prat, rue Bartholomew, entre Moralès et Urquhart. 4 août—

SI votre pharmacien ne tient pas de Chloro-Naphtoleum, vous le trouverez au bureau principal, 50 Douane, coin Decatur.
7 juillet—3m

A VENDRE.—Le WILLOZ DYSSENTERY REMEDY chez tous les pharmaciens de la ville.
26sept—6f—Jeu Dim Mar—3m.

PAR LE CONSTABLE.

Albert Sacerdote, agent pour M. et M. W. Catherwood vs Mme Pascal Laferre, veuve en première noce de J. F. Lefoul, maintenant femme de Pascal Laferre.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans. No 16,273.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan LUNDI 7 octobre 1889, à midi, sur les lieux, encoignure des rues Bourgogne et Dumaine, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le contenu d'une grocerie coin des rues Bourgogne et Dumaine, d'après inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 sept—27—1 7 oct

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,052—Division D—Attendu que Mme Catherine Lane a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Lane, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 oct—2 6 11

Succession de John Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,011.—Division B.—Attendu que Mme Pauline Wagner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Wagner, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 sept—28—3 7 oct.

Succession de Mme Sophie Prager.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,757—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles J. A. Prager, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27sept—27—2 6 oct.

Succession de W. H. Foster et de Virginia V. Pettet, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,568.—Divison B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George E. Foster, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 sept—22 27—1er oct

Succession de Joséphine Porte, Veuve de Pierre A. Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,390.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Lucien Dupré, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 sept—21 29—aout 3

CHLORO-NAPTHOLEUM devrait être employé dans les lieux d'aisance, bas-fonds, chambres de malades et appartements en général.
7juil—3m

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Georges D. Geddes vs. ses créanciers.—No 28,029—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire George D. Geddes soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers, et il ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Omer Villeré notaire public, à son bureau, No 35 rue Carondelet en cette ville, le mercredi 30 octobre 1889, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, et voter sur toutes mesures qui pourront leur être soumises; et que toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. Y. Vance, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 27 septembre 1889.
Signé: FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B, siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de ladite Cour, Division E, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 sept—3f an 30 oct.

Theodore Brierre & Sons vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 24,658—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Chiapella, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
28sept—28—oct3 7

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Robert Luckner Jr vs ses créanciers.—No 28,018 Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Robert Luckner Jr soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant George C. Préot, notaire, à son bureau No 5 rue Carondelet en cette ville, LUNDI, 28me jour d'octobre 1889, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises et que C. B. Stafford, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C., maintenant absent sur un congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 sept—3f au 28 oct

John J. Voelkel vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,960—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Eugène F. Buhler, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 sept—26—oct 1 5

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,014—Division E—James D. Huther vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété du pétitionnaire James D. Huther soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. Bouny, notaire, en son bureau, No 82 rue Douane, en cette ville, JEUDI, le 10ème jour d'octobre 1889 à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises [illegible] procédures judiciaires [illegible] soient suspendues.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
26 sept—3f au 10 oct

P. G. Maloney vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,642—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile C. Fischer, syndic des créanciers [illegible] approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 sept—25 29—4 oct.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 OCTOBRE 1889.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit		$300,000
1 Lot de	100,000		100,000
1 Lot de	50,000		50,000
1 Lot de	25,000		25,000
2 Lots de	10,000		20,000
5 Lots de	5,000		25,000
25 Lots de	1,000		25,000
100 Lots de	500		50,000
200 Lots de	300		60,000
500 Lots de	200		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assure un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,

New Orleans La.

Rappelez-vous que les seuls vrais billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, émis en vertu de la Charte d'Etat, sont reconnus par les Tribunaux les plus élevés comme rapportant la garantie [illegible] par M. A. Dauphin, Président, endossés par les généraux Beauregard et Early, surveillants des tirages, et garantis par les Banques Nationales de la Nlle-Orléans, qui ont en caisse le paiement des lots. NULS AUTRES NE SONT AUTHENTIQUES.
[illegible]

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année échue le 31 Décembre 1888:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	[illegible]
Sur les risques de rivière	14,207 [illegible]
Sur les risques de mer	14,361 [illegible]
	$417,156 [illegible]
A ajouter: Primes non acquises de 1887	84,897 75
Total des primes	$501,054 [illegible]
A ajouter: Intérêt et profits et pertes	$ 24,089 51
Revenu total	$525,144 14
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendies	$156,752 62
Sur risques de rivière	3,299 21
Sur risques maritimes	5,717 77
Total pertes payées	$166,769 21
Primes remboursées et cancellations	46,198 01
Commissions	56,744 51
Réassurances	34,265 75
Taxes et licences	6,938 13
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of Underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.	27,044 88
Total des déboursés	$340,670 [illegible]
Surplus	$184,473 [illegible]
Distribué comme suit: Réserve pour risques non expirés	$102,453 94
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	37,500 00
Divers comptes de décembre 1888 non payés	1,699 27
Profits et pertes	42,840 [illegible]
	$184,473 [illegible]

ACTIF

A la valeur du marché: Argent en banques	$66,122 [illegible]
Argent au bureau	14 [illegible]
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent	31,625 00
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Greenman)	132,090 00
$66,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	121,260 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	26,550 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	24,659 [illegible]
Une action du N. O. Produce Exchange	75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange	175 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.	50 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co	525 00
Dépôt à l'Association du N. O. Fire Underwriters	150 00
Primes en cours de perception	50,790 14
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.	2,000 00
	$486,095 99

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 [illegible]
Dividendes non réclamés	2,208 00
Réservé pour risques non expirés	102,453 94
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	37,500 00
Divers comptes non payés de décembre 1888	1,699 27
Balance (non compris le dividende de juillet 1888)	32,530 92
	$486,095 99

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé): JOHN T. MOORE, Jr., J. H. MENGE, F. G. ERNST, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital et de porter la somme de $15,385 14 au crédit du Fonds de Réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier, 1889.

DIRECTEURS.

H. Gally,	G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	F. G. Ernst,
D. Fatjo,	J. H. Menge,
M. Schwabacher,	Léon Joubert,
E. Milliken,	Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer,	I. Hernsheim,
Joseph David,	E. Beltran,
D. A. S. Vaught,	E. K. Converse,
T. J. Woodward,	J. J. Gregard,
William Mehle,	Frank Roder,
Louis Bush,	Frank Barker,
Ernest Miltenberger.	

17 janv—1m

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$167,151 81	
Primes maritimes	3,728 96	
Primes de rivières	2,782 90	
		$173,663 67
Primes acquises de 1887		57,567 11
Total des primes		$231,230 78
Intérêt, loyers et sauvetage		$16,460 84
		$247,691 [illegible]
A déduire—Primes non terminées pour 1888	$49,088 73	
Primes remboursées sous cancellation par la compagnie de polices sur des risques spéciaux en dehors de l'Etat de la Louisiane, la compagnie ayant cessé d'inscrire cette classe de risques	39,274 81	
Autres primes remboursées	7,002 79	
Réassurances	5,388 26	
		$93,754 59
Revenu net		$153,927 03
A déduire—Risques de feu de 1888	$103,101 34	
Risques maritimes de 1888	1,276 42	
Risques de rivières de 1888	510 73	
Pertes payées pour 1888	$104,888 49	
Commissions	16,110 27	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	3,150 73	
Frais de cour et honoraires d'avocat	936 67	
Board of Underwriters, Babcock et Corps de Sauvetage	4,062 02	
Dépenses générales, salaires, intérêt et escompte	22,392 32	
Profits et pertes	3,834 17	
		$155,285 17
		$1,348 14
A quoi doit être ajouté: Pertes appartenant à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir:		
Pertes de feu de 1877 payées en 1888	$44,046 63	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888	6,875 02	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888	21,475 30	
		$72,396 95
		$73,745 09

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888:

Argent dans les banques	$37,842 71
Primes en cours de collection	20 953 33
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, $125,354 20, St Bernard Steam Fire Company, $100 00, Battalion Washington Artillery, $500 00	126,454 20
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange	32,300 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriété foncière valant le double du montant	35,813 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	35,562 67
Billets à recevoir pour primes	4,444 [illegible]
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,844 55
Warrants de l'Etat	1,292 70
Débiteurs divers	634 [illegible]
	$356,134 67
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts	2,176 [illegible]
	$358,310 [illegible]

PASSIF.

Créanciers divers, dividendes non réclamés	$1,106 75
Pertes ajustées, payables en 1889	13,606 [illegible]
Pertes non ajustées, payables en 1889	2,332 75
	$17,042 [illegible]
Surplus net en vue des porteurs de police	$341,268 00

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 17e jour de janvier, 1889.
(Signé) JAS. FAHEY, Notaire.
[Sceau.]

DIRECTEURS.

W. G. Vincent,	H. Laroussini,
R. J. Bobet,	P. Fourée,
C. T. Duqueron,	G. Pitot,
D. Fatjo,	Ad. Schreiber,
R. Gally,	C. M. Schmidt,
J. W. Hincks,	J. Tuyes.

22janv—1m

LEON QUEYROUZE, EPICIER EN GROS, [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit.

The Citizens Bank of Louisiana vs. Mistress Theron Norcone et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,657—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent, situé dans l'îlet borné par les rues Chartres (anciennement Condé), Ursulines, Royale et St-Philippe, dans le second district de cette ville, désigné par le numéro trois sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 28 janvier 1845, déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire; le dit lot mesure, à la mesure américaine, suivant le dit plan, trente-huit pieds huit pouces cinq lignes de face à la rue St-Philippe sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté de la rue Condé ou Chartres par les lots appartenant ou ayant appartenu à MM. E. Brugier et S. Dufossat, dans le fond par le lot numéro deux et sur le côté vers la rue Royale par la propriété de J. Gleises. Ensemble avec quatre-vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et en vertu sur la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Ceci étant le second et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira des bons séparés, portant intérêt respectivement à raison de 8 0/0 par an de la date de vente jusqu'à paiement final; les dits bons devant être pour le montant total de la réclamation du plaignant, maintenant due, ou pour la proportion de la réclamation du plaignant actuellement échant comme suit:
La somme de quatre cents piastres ($400) avec dix pour cent d'intérêt depuis le 1er janvier 1888 jusqu'à parfait paiement, et en plus la somme de douze cent quatre vingts piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant, à partir du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1888. Le tout jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer comptant le montant d'impressions, les frais du shérif, du greffier, etc., s'élevant à environ $250, et de plus déduire du montant de son enchère et payer comptant les taxes d'Etat, de la paroisse et de la municipalité sur la dite propriété s'élevant à environ vingt cinq piastres. L'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothécaire du fonds non encore due mais sujette à être réclamée d'après la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de cinq mille neuf cent vingt piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire à la Banque des Citoyens de la Louisiane, suivant sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a au prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 oct—2 9 16 19

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanie et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Franklin.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard,
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Bayne et Dauphine.

L'INDÉPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre-Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc.—Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Romans, feuilletons inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément illustré [illegible]

PRIX D'ABONNEMENT:
Six Mois, 16 FRANCS. | Douze Mois, 30 FRANCS.

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT;
Trois Mois, Fr. 15. | Six Mois, Fr. 30. | Douze Mois, Fr. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou payable à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration.

17, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.

PUEBLERO [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Samuel Stewart et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 23,300 et 23,301—En vertu d'un writ de fieri facias, contre Alphonse Philips, comme notaire public et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 novembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° La moitié indivise de trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Jackson et Josephine, désignés par les numéros Un, Deux, Trois, et formant une portion de terre mesurant quatre-vingt quinze pieds, 11 pouces de face à la rue St-Charles sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur et face à la rue Jackson, [illegible]
2° Aussi une moitié indivise de quatre lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos un, deux et trois et dix-huit de l'îlet cinquante-cinq, borné par les rues Pitt, Prytania, Berlin et l'avenue Napoléon, d'après un plan lithographié déposé au bureau de Mansana, notaire public; les dits lots Nos un, deux et trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt-huit pieds sept pouces de face à l'avenue Napoléon, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et le lot dix-huit ou ceux mesurant trente pieds de face à la rue Prytania, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.
3° Aussi, une moitié indivise de quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-Denis, St-Patrick et Hamonie, mesurant chacun trente pieds rue Harmonie sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Acq. L. 92—fol. 224
4° Aussi, le huit, dans l'îlet cent quatre-vingt, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St-Louis sur cent deux pieds de profondeur. Acq. 121—fol. 556.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er oct—1 8 15 22 29—2 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Peters (anciennement Nouvelle Levée), Julie et Commerce, et formant l'encoignure des rues St-Joseph et Commerce.

T. L. Bayne vs. Succession de Adam Thomson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,902—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
[illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er oct—1 8 15 22 29—2 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Mme Maria F. Schumert, veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,778—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, St-Pierre et Bourbon, [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—[illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
sept—9 16 23 30—7 12 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de groceries, vins, liqueurs, etc.

Mme Vve B. Bryant vs. Alph. et J. Bouschange.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,985—En vertu d'un ordre de vente daté du 20 septembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 2 octobre 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—
Un lot assorti et frais de groceries fines, vins, liqueurs, glacière et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 sept—21 27—2 oct.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Samuel Stewart et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Nos 23,300 et 23,301—En vertu d'un writ de fieri facias contre Alphonse Philips, comme notaire et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain billet à ordre tiré par Louis Seymour à son propre ordre et par lui endossé pour la somme de trois cent vingt dollars, en date du 21 novembre 1887, payable un an après date et garanti par hypothèque par acte pardevant Alphonse Philips, notaire.
2° Vingt-cinq actions du New Orleans Savings and Reclamation Company sur lesquelles $5 ont été payés.
3° Cent vingt-et-une actions du Plata Reina Smelting & Mining Company.
4° Cinq actions du New Orleans Club & Lock Company.
5° Dix actions du Bossière Gravel Paving and Improvement Company.
6° Une liste de billets et de comptes, maisons, etc., conformément à une liste déposée au bureau du Shérif.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 sept—25 29—4 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété No 387 rue Erato.

Succession de Thomas Kelly et Margaret Flynn Kelly, sa femme.

No 27,682—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Richard J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Commune—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 septembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique—
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Freret, Clio et Erato, désigné par le No 3, sur un plan [illegible] au bureau de Wm. McC. Jones, notaire public, le 26 décembre 1866, mesurant, à partir de dite encoignure, 26 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Erato, sur 64 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et formant partie d'une subdivision de lots, désignés par les Nos 14 et 15, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 5me jour de février 1846, et déposé au bureau de Jules Mossy, notaire public. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, etc. et maisons, connue comme le No 387 rue Erato.
Termes—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hunter C. Leake, Esq., notaire public.
10 Sept—10 21 28—oct 5 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Mabée, Agt; Mme S. E. Adkins et al partie plaignante versus Mme C. Roman et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,666—En vertu d'un writ de fieri facias contre A. E. [illegible] à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 28 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Dauphine et Bourbon, [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de A. Kenner.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 sept—22 30—oct 7,14,21,26

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. B. Leteurs vs Mary A. Menard, veuve Louis Cousdon.

(No 9,099 du Docket de l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans), maintenant transféré à la

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1648.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus à J. R. Alcée Gauthreaux, ex-shérif civil de la Paroisse d'Orléans, adressé par l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans et par le dit ex-shérif civil à Thomas Duffy, ex-shérif civil de la Paroisse d'Orléans, transféré, et à moi transféré par le dit Thomas Duffy, et lequel dit procès a été transféré à l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant le No 1648 du docket de la dite Cour Civile de District, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No vingt-six, borné par les rues Canal, Jackson, Remparts et Prieur, [illegible] de la rue Canal, sur cent quatre-vingt pieds de profondeur [illegible] ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ledit lot No 278.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 sept—17 24—oct 1,8,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles F. Buck et als vs. Mme Josephine Seligmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,711—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 269, borné par les rues Perdido, Gravier, Dryades et St-Dennis [illegible]
Saisi dans la susdite affaire.
[illegible]
CHAS W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété commerciale de valeur rue Perdido.

Factors' and Traders' Insurance Co vs Mme Mary Ann Levi, femme de A. Levi, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,411.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges et servitudes qui en dépendent situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, et désigné par la lettre B, sur un plan du voyer fait par Thompson, déposé voyer de ville, le 15 mai 1853, déposé en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville. Lequel lot mesure 35 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.
Acquis par feu Abraham Levi du plaignant dans cette affaire, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 24 septembre 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 sept—25—2 9 16 23 26 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saloy vs. A. B. Bouchereau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,890—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
[illegible] dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Port et l'avenue Hagan, désignés par les numéros treize et quatorze, et mesurant, comme suit: Trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent cinquante-sept pieds deux pouces et soixante-quinze lignes de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17 24—oct 1 8 15 19.

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$3,097,676 [illegible]
Bons des Etats-Unis, valeur au pair		50,000 00
Bons consolidés de la Louisiane et bons à prime, ayant du marché		346,363 [illegible]
Actions et autres effets		15,150 [illegible]
Maison de banque et autres propriétés foncières		112,409 71
Trésorier des Etats-Unis	22,250 00	
Change américain	213,617 42	
Argent (comptant)	1,036,580 [illegible]	
Chèques pour le Clearing House	445,945 15	
		1,718,392 15
Total		$5,304,000 [illegible]

PASSIF.

Capital-actions	$600,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	
		650,000 00
[illegible]		[illegible]
Dividendes non payés		[illegible]
		$5,304,000 [illegible]

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, payable [illegible]
[illegible] WALMSLEY, Président.
[illegible] LURIA, Vice Président.
[illegible] JANIN, Caissier.

VENTES A L'ENCAN

PAR E. CHORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Troisième District.

Rue Louisa, entre Bons-Enfants et Morales.

A l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Mme [illegible] Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 27,666.

PAR E. CHORATO, Encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour Division E, actuellement absent sur un congé, daté le 21 août 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Piété, Bons-Enfants et Morales, mesurant 27 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 120 pieds et 7 lignes.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux, une ou en à l'option des acquéreurs, et la portion à crédit s'il y en a, garantie par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent par an d'intérêt à partir de la vente jusqu'à paiement, garantie par lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente renfermera les clauses de garanties usuelles.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt d'argent de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
4 sept—4,7,14,21,28—5oct.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District.

Rue Remparts entre Girod et Julia.

A l'encan à des conditions faciles.

Dans l'affaire de Mademoiselle Mina Rosenberg vs Henry Steinberg.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E—No 27,497.

Vente pour effectuer un partage.

PAR E. CHORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, rendu le 3 septembre et signé le 10 septembre 1889 décrétant un partage, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances et tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Girod, Julia et Dryades, lequel dit lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Remparts, sur une profondeur entre lignes parallèles de 96 pieds 11 pouces en mesure américaine.
Aussi une maison en brique couverte en ardoise contenant 7 chambres et 2 dans l'allée. Dans la cour une cuisine contenant 2 pièces; 2 cuves, latrines, etc. Le tout divisé en deux logements désignés par les numéros 227 et 227 1/2. Les deux côtés peuvent être occupés comme magasins. Loyer $15 pour chaque côté. Voir le plan à la Bourse.
Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit ou à un au gré de l'acquéreur. La portion à crédit doit être représentée par des billets d'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilèges et lien de vendeur sur la propriété vendue; l'acte portant toutes les clauses usuelles de garantie et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets.
L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 sept—15 21 28—5 12 19 oct

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1889.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.," insolvable.

Un dividende de [illegible] pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1889, sur toute valeur qui pourra être [illegible] [illegible] Avis est par les présentes donné [illegible] [illegible]
W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
[list of creditors, illegible]

LE CHLORO-NAPTHOLEUM est sans aucun doute le meilleur désinfectant du monde.
7 juil—3 m.

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, samedi soir, 29 juin 1889.

Comptant	$550,932 25
Change	112,048 34
Prêts sur demande et escomptes	1,032,612 16
Actions	20,552 50
Propriétés foncières	66,906 27
Total	$1,872,055 12
Fonds capital	$500,000 00
Profits non divisés	167,664 58
Dépôts individuels	1,203,470 54
Dividendes non payés	920 00
	$1,872,055 12

Moi, ARTHUR HART, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
ARTHUR HART, Caissier.
Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 29 juin 1889.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VENTE DE SYNDIC.

[illegible] vs. ses créanciers, No 28,014.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 9 octobre 1889, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Moreau et Desbrosses, en vertu d'un ordre de vente daté le 27 septembre 1889, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus—
GROCERIES. Le fond d'un magasin de groceries.
Conditions—Comptant sur les lieux.
28sept—28—4 9 oct.

VACHERIE DE MATHIEU Lamoneau à Pecone. Vente positive pour cause de maladie.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 2 octobre 1889, il sera vendu, à l'encan, à 11 heures précises du matin, à l'encoignure de la rue Monroe et du Sheppard Road, à un îlet du dépôt de Tenne-Pacific.
La vacherie de M. Lamoneau, se composant de: 49 vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres fraîches en lait et sur le point de vêler, 1 taureau et 2 génisses; 4 chevaux de premier ordre, 2 charrettes à lait, 2 idem à provisions et un buggy.
Aussi—Environ 100 têtes de volailles 6 cochons. Les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles à l'usage d'une laiterie de première classe. La clientèle du matin et celle du soir, se montant à 34 gallons de lait par jour, sera donnée au plus fort acquéreur.
Un lot de foin et provision.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 à six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
L'écurie sera louée à bail pour une année au [illegible]
P. S.—Les chars à cheval partant des débarcadères du ferry de la rue du Canal et du Second District toutes les demi-heures et vous débarquent à un îlet de chez M. Lamoneau.
28 sept—28 29—au 2 oct

Propriété dans le Troisième District.

Vente pour effectuer un partage.

No 27,510—Succession de Catherine Weitzel

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 novembre 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 septembre 1889, par Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé.
Les propriétés suivantes, savoir:
1° Six lots de terre contigus situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 34 à 39 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, St-Claude, France et Mazant; les lots 34, 35 et 36 seront vendus ensemble et mesurant 135 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
Les lots 37 et 38 sont vacants et mesurent chacun 46 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur.
Le lot No 39 mesure 46 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
2° Une certaine portion de terre située dans le même district, dans l'îlet borné par les rues France, Lesseps, Bourgogne et Remparts, mesurant 219 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue France sur une profondeur de 177 pieds 8 pouces; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Cette propriété est cultivée en jardin; les couches, chassis et les chassis sont compris dans la vente.
3° Cinq lots de terre vacants contigus désignés par les Nos 28 à 32, situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues France, Mazant, Bourgogne et Remparts, mesurant chacun 45 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur.
4° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues France, Lesseps, Chartres et Royale, mesurant 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Lesseps sur 115 pieds de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Termes et conditions—Pour les couches chassis et les chassis comptant.
Pour les propriétés foncières, un tiers au plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par comptant, [illegible] intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, garanti par hypothèque et lien sur la propriété vendue, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes dues pour l'année 1889.
Actes de vente pardevant A. et Félix Dreyfous, notaires. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le montant des adjudications.
28 sept—28—oct—5 12 19 26—nov 2

MEUBLES.

No 27,510—Succession de Catherine Weitzel.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MARDI, 8 octobre 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues France et Remparts, Troisième District, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 septembre 1889, par Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé—
Un lot de meubles assortis.
Conditions—Comptant.
27 sept—27—oct 3 8.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue des Ormes.

Succession de Frank Lueling, ou Lueling.

No 27,480 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville—SAMEDI, 19 octobre 1889, il sera vendu à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sous la date du 13 septembre 1889. Les propriétés ci-dessous décrites, savoir:
1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Musique, Morales, avenues St-Claude et Lafayette, mesurant 65 pieds 5 pouces de face à la rue Musique, 75 pieds de face à l'avenue Lafayette, 56 et 67 pieds de profondeur du côté de la rue Musique et 67 pieds 9 pouces sur l'avenue St-Claude.
2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le même District et dont est attenant à la propriété ci-dessus décrite et mesurant 42 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Musique, 45 pieds de profondeur du côté de la rue Morales, 56 pieds de profondeur du côté de l'avenue Lafayette et 38 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.
Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à un an de crédit en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les acquéreurs paieront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente.
Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication.
15sept—15 21 28—5 12 15 19.

Résidence en briques, à étages, rue Bienville No 163, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Succession de Jean Monette.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27 162.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 octobre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 septembre 1889 par F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, la propriété suivante, savoir:
Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Bourgogne et Remparts, mesurant 28 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville, sur 126 pieds 10 pouces 6 lignes, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles, incluant la moitié du corridor en commun entre le dit lot et la propriété attenante vers la rue Bourgogne. Ensemble une maison en briques à étage ayant un rez-de-chaussée un corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse et plus cinq chambres. Une autre bâtisse en briques à étage dans la cour de huit chambres, hydrants, cour carrelée, citerne, etc., etc. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.
8 sept—8 14 21 28—5 12 oct

Simon

LES PHOTOGRAPHIES

Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. Crayons et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproduction et grossissement de peintures fanées.

CABINETS

No 193 RUE DU CANAL, près du Grand Opera House, et 91 RUE DE L'HOPITAL.

15 mai—1an Dim

CHLORO-NAPTHOLEUM expédié à toute adresse. Bureau principal 50 Douane, coin Decatur. 7juil—3m

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and especially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'un grand Boarding-House, No 284 rue Royale, coin Hôpital.

De beaux et élégants meubles, de grandes glaces françaises, lits Victoria, armoires à glaces, tapis, argenterie plaquée, verrerie, vaisselle, linge de maison, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 27,642.

Succession de Mme Marie P. Brown.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 37 rue Bienville—MERCREDI, 2 octobre 1889, à 10 heures a. m., en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred King, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, actuellement absent sur un congé signé le 21 septembre 1889, il sera vendu à l'encan au local ci-dessus mentionné—
Un lot de meubles de maison appartenant à la dite succession. Le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
22 sept—22 28—2 oct

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, livres, papiers, etc.

Dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane vs la Mexican International Improvement Co.

No 26,167—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

JEUDI, 3 octobre 1889, à 10 heures et demie, au No 92 de la rue du Camp, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 14 septembre 1889, Docket No 26,167.
Un lot de meubles de bureau, livres, papiers, etc.
Conditions—Comptant avant livraison.
JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
21 sept—21 28—oct 2 3

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage double d'un bon rapport, Nos 160 et 162 rue Port, coin Morale.

AUSSI UNE LISTE DE COMPTES OUVERTS.

Succession de Julius Woodburn — No 27,614—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 27 août 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir:
1° Le cottage double en bois, confortable et bien bâti, Nos 160 et 162 rue Port, coin Morales, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Lafayette, contenant 6 chambres et vaste attique, hangars, dépendances, 2 citernes, cours, etc. Le terrain mesure 50 pieds de face à la rue Port, et 58 pieds de face et de profondeur à la rue Morales. Le tout maintenant loué à $16 par mois et étant toujours d'un bon rapport.
2° Une liste de comptes ouverts, d'après un inventaire enliassé.
Termes—Pour les comptes ouverts, comptant; pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
19 sept—19 21 28—oct 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Septième District.

Succession de John Henry Guiness.

No 26,965—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent sur congé, daté du 3 septembre 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante, savoir:
1° Un certain lot de terre, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Madison, Zimple et Dublin, mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
2° Deux certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, étant les lots 17 et 18 de l'îlet borné par les rues Washington, Cohn, Burdette et Septième, mesurant, chacun, 30 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 20 pour cent sur le prix d'achat au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
7sept—7 14 21 28—oct 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante, située dans un quartier central, et de grande valeur.

Coin nord-ouest des rues Bourbon et St-Philippe.

Excellents magasins et belles propriétés pour résidences.

Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson.

Magasins de choix parfaitement situés,

Nos 172 et 174 Sud Remparts, près du Marché Poydras.

Cottage en briques double d'un bon rapport,

Nos 170 et 172 rue Claiborne.

Propriété vacante de valeur,

Près du Chemin coquillé du Fort Espagnol.

A L'ENCAN.

Succession de feu le colonel Camille E. Girardey.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—No 26,973.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan d'une manière positive en vertu d'un jugement de l'honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 12 septembre 1889, rendu dans l'affaire de la dite succession, les propriétés de valeur, ci-après décrites, savoir:
1° La maison de résidence substantielle à trois étages, No 223 rue Bourbon, coin nord-ouest de la rue St-Philippe, dans l'îlet borné par les rues Ursulines et Dauphine; d'une apparence imposante, embellie par une véranda en fer spacieuse devant et sur le côté, et ayant de larges corridors à chaque étage, d'élégants salons doubles et une salle à manger. Le tout arrangé de façon à être arrangé en un grand salon, de vastes confortables chambres à coucher avec d'amples et de grandes ouvertures sur les galeries, cabinets, chambre à bain et offices. Lieux d'aisance en porcelaine, cave, cuisine, etc., écurie, remise, chambre à charbon et à bois, citerne, hydrant en cour carrelée. Les terrains sont vastes et comprennent ensemble 58 pieds 5 pouces 6 lignes de façade rue Bourbon, sur 103 pieds de profondeur et de façade rue St-Philippe, donnant un joli jardin de côté sous un joli enclos en fer, jardin embelli par des arbustes, des plantes rares et des fleurs. Une grande citerne, à l'étage supérieur, donne beaucoup d'eau dans toute la bâtisse, un belvédère surmonte la partie intérieure de la maison, donnant une jolie vue des terrains environnants. Solide comme construction, arrangée avec agrément et située centralement, cette propriété de choix n'a pas de supérieure comme confort, élégance et valeur permanente.
2° Les grands magasins substantiels à deux étages en briques et substantiellement construits, Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Levée et St-Pierre, ayant de grandes galeries faisant face aux deux rues et deux grands magasins, vitrines, corridor et environ sept chambres au rez-de-chaussée et douze chambres au second étage, galeries derrière, citerne, hydrant, etc. Le terrain mesure 59 pieds 4 lignes de face à la rue Chartres, 59 pieds 5 pouces et 5 lignes de large au fond et 78 pieds 5 pouces de profondeur et face à la rue Jefferson, avec une cour à l'intérieur, avec un passage couvert ouvrant sur la rue Jefferson. Près du marché Français, de la Place Jackson, de la Cathédrale et des cours, dans un voisinage bien pavé et populeux, cette belle propriété a toujours commandé des loyers réguliers: le No 154 étant loué jusqu'au 1er octobre 1890 à raison de $402 par an, et le 156, $360 par an, le bail expire le 1er octobre 1889. Comme solidité et certitude, on ne peut désirer un meilleur placement.
3° Les deux propriétés commerciales de choix, Nos 172 et 174 rue South Remparts, entre Poydras et Lafayette, dans l'îlet borné par la rue du Bassin, disposées pour magasins et résidences: le No 174 a un magasin et 3 chambres, et le No 172 magasin et 2 chambres, avec dépendances, citernes, cours, une allée, etc., et sont louées chacune à raison de $25 par mois, $600 par an pour les deux magasins.
Le terrain est composé de deux lots, mesurant chacun 25 pieds 5 pouces de face à la rue South Remparts sur 85 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Dans un bon centre commercial, près des marchés Poydras et Pilié et de la gare du Mississippi Valley, accessibles pour tout genre d'affaires et il est assuré qu'ils auront toujours une valeur permanente, offrant une rare occasion pour une occupation profitable ou un placement de première classe.
4° Le cottage en briques désirable à double corps de logis avec attic et deux bâtisses au fond à deux étages Nos 170 et 172 North Claiborne entre Ste-Anne et Dumaine (îlet borné par la rue Robertson, deuxième district) ayant 6 chambres et une allée sur le côté à chaque corps de logis, grande cour, citernes etc.
Le lot est large et profond ayant 33 pieds 2 pouces de face à la rue North Claiborne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Situé sur une belle avenue près du marché Tremé et du Vieux Bassin, cette propriété rapporte un loyer régulier de $240 par an.
5° Trente-six [36] lots et portions d'îlots de terre situés au fond du [illegible] district et placés entre le bayou St-Jean et le Chemin de Gentilly, désignés comme portions 1, 2, 3, 4, 6 et 7 sur une esquisse ou un plan dressé par A. G. Bowles et A. C. Jones, arpenteurs, annexé à un acte de partage passé pardevant Octave De Armas, ex-notaire, le 21 février 1869 et plus amplement décrits sur une esquisse ou plan dans un acte de vente de la Banque du Sud, passé pardevant C. T. Soniat, notaire, daté le 30 mai 1878. Une copie de la dite esquisse sera exhibée à l'époque et au moment de la vente et attachée à l'acte de vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acheteurs. Crédit à un et deux ans en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et jusqu'au paiement final. Il sera aussi réservé 5 pour cent pour honoraires d'avocat. La police d'assurance sera transférée aux porteurs des billets. Les acheteurs devront en sus de leur enchère du prix de vente, au moment de l'adjudication, payer les taxes.
Actes de vente pardevant Jos. H. Walker, notaire, aux frais des acquéreurs.
29 sept—29—oct 6 13 16.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI.

[illegible]

Mandeville, [illegible]

LE STEAMER [illegible]

EXPOSITION [illegible] DE [illegible]

COMPAGNIE [illegible]

CHEMIN [illegible]

MISSISSIPPI [illegible] RO[illegible]

FEUILLETON

No 8.

LE HA[illegible]

ROMAN

MARIE [illegible]

"Vous serez, [illegible] fort surpris de [illegible] au service de M. [illegible] que le lendemain [illegible] trouvé, je [illegible] que, tout en lisant sur l'annonce [illegible]

"On demande [illegible]

"Ponces à ma [illegible] providentielle. [illegible] dans la place.

"Aussitôt, je [illegible] sauai la barbe, et, [illegible]

[illegible] A votre tour de [illegible]